



**HAL**  
open science

“ Bureaucraties sans fonctionnaires ”, “ Dictature de la  
commodité ”, “ Interopérabilité ”, “ Reféodalisation  
d’Internet ”, “ Technopolice ”

Félix Tréguer, Yves Citton, Marie Lechner, Anthony Masure

► To cite this version:

Félix Tréguer, Yves Citton, Marie Lechner, Anthony Masure. “ Bureaucraties sans fonctionnaires ”, “ Dictature de la commodité ”, “ Interopérabilité ”, “ Reféodalisation d’Internet ”, “ Technopolice ”. Angles morts du numérique ubiquitaire: Un glossaire critique et amoureux, 2023, pp.400. hal-03954815

**HAL Id: hal-03954815**

**<https://hal.science/hal-03954815>**

Submitted on 24 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Bureaucraties sans fonctionnaires

Alors que le gouvernement a présenté en 2021 un plan de 2,2 milliards d'euros pour le développement de l'intelligence artificielle en France, ses applications sont déjà largement en usage, y compris dans l'administration et les services publics. Mais dans une bureaucratie automatisée, aucune marge de manœuvre n'est plus possible pour l'application des règles inscrites dans les dispositifs, aucun lanceur d'alerte ne pourra plus avertir d'éventuelles dérives : l'automatisation bureaucratique a le potentiel de faire advenir un gouvernement totalement déshumanisé.

Depuis quelques années, à grand renfort d'un vocable issu du monde des « start-ups », on assiste à la consolidation d'un nouvel avatar de la réforme néo-libérale de l'État. À travers les concepts d'« État plateforme » ou de « start-up d'État » (Algan & Cazenave 2016 ; Bertholet & Létourneau 2017 ; Pezziardi & Verdier 2017), les nouveaux réformateurs comptent sur les « *corporate hackers* » et l'innovation disruptive pour transformer de l'intérieur les bureaucraties publiques, laisser libre cours à la créativité, renouer avec la transparence, déployer des méthodes « agiles » et s'adapter à un environnement en perpétuelle transformation, le tout à moindre coût.

L'« État digital » – un concept vanté en juin 2017 par Emmanuel Macron lors d'une ode à la « *startup nation* » restée célèbre – est aussi et surtout un État en voie d'automatisation : pour accompagner l'horizon du non-remplacement de près de 50 000 fonctionnaires d'ici à 2022, le plan Action Publique 2022 lancé en octobre 2018 misait sur des « technologies telles que l'intelligence artificielle et les RPA (« *robotic process automation* »), ce afin « d'automatiser les tâches répétitives et à faible valeur ajoutée » (Gouvernement français 2018).

Le contexte est en effet propice à l'automatisation de nombreuses fonctions administratives. Outre la conversion d'une partie des élites politiques et administratives au concept de « gouvernance par les données », l'offre technologique des prestataires privés s'est aussi structurée, grâce notamment au développement rapide des techniques dites d'« intelligence artificielle » (IA). Du côté des « administrés », ce projet rencontre une plus grande acculturation de la population française au numérique, avec un taux d'équipement important et de nombreux programmes pour la « former » aux outils numériques, que ce soit à l'initiative des pouvoirs publics ou d'entreprises comme Google (accueillie à bras ouverts par plusieurs villes françaises pour installer ses « ateliers numériques »). Rappelons toutefois qu'en 2020, près de 10 millions de résidents français ne bénéficiaient pas d'accès à Internet (soit parce qu'ils ne disposent pas d'abonnement, soit qu'ils ne disposent pas d'équipements adéquats) (Arcep 2021, 308) et que trois français sur dix s'estimaient incompetents pour réaliser des démarches administratives en ligne (Charrel & Chaffin 2021).

Ces différents facteurs poussent à une multiplication des « assemblages algorithmiques » (Ananny & Crawford 2018) dans les administrations. Que ce soit la dématérialisation de nombreuses démarches administratives, l'automatisation

partielle de l'affectation post-Bac avec Parcoursup, l'automatisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec le projet « Mon Assistant Personnel » expérimenté par Pôle Emploi, l'automatisation de la lutte contre la fraude sociale par les caisses d'allocation familiale ou par le fisc, l'automatisation du contrôle d'identité via la reconnaissance faciale des bornes PARAFE installées dans plusieurs aéroports, ou encore l'automatisation des communications ou comportements suspects au sein des services de police ou de renseignement, nombre de pratiques administratives sont aujourd'hui de plus en plus articulées à des algorithmes semi-autonomes.

Face à ce processus, des craintes s'expriment dans certains segments de la société – qui en dénoncent de nombreux angles morts. Sont notamment évoqués les risques pour la vie privée, l'avènement d'une « société de contrôle » appuyée sur l'informatique, l'opacité des assemblages algorithmiques, les formes aggravées de déshumanisation induites par l'automatisation ou encore l'accentuation des inégalités structurelles. Au sein même des bureaucraties concernées par ces transformations, la peur du déclassement de l'humain par la machine, le surcroît de procédures, le risque de bugs techniques ou le phénomène rampant de privatisation suscitent également leur lot de résistances parmi les agents.

Ces risques ont conduit à la multiplication de nombreux rapports, livres blancs ou textes de *soft-law* émanant du secteur privé, d'organismes de protection des données comme la CNIL, d'institutions comme le Parlement européen mais aussi d'organisations internationales comme le Conseil de l'Europe ou le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Certains travaux en sociologie des sciences et des techniques ont pourtant montré la faible portée pratique des approches procédurales proposées dans de tels rapports, les règles ainsi posées étant souvent inapplicables, contournées, ou privées de leurs effets. Sur le plan juridique, l'expérience montre que les « garde-fous » adoptés par le législateur ou les juges s'avèrent très fragiles. Compte tenu des logiques bureaucratiques d'optimisation (fonctionnelle, budgétaire, etc.) des tâches administratives, l'innovation technologique (dans le contrôle d'identité, le placement des bacheliers, etc.) tend systématiquement à créer un besoin, lequel se traduit tôt ou tard par des réformes visant à légaliser des usages qui paraissaient auparavant inenvisageables techniquement ou inacceptables socialement.

En réduisant les enjeux à des questions de procédures — donc à des questions souvent techniques sur la manière de réguler l'usage d'un dispositif — et en se focalisant sur les artefacts technologiques en négligeant leur environnement institutionnel, les controverses actuelles tendent à multiplier les angles morts de ces projets d'automatisation bureaucratique.

Par exemple, il est une question fondamentale dont il est rarement débattu : quelle serait la signification politique d'une bureaucratie presque entièrement automatisée ? La critique des tendances anti-démocratiques du pouvoir bureaucratique a occupé une place importante dans la théorie politique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais sans minimiser les formes de violences associées aux bureaucraties

passées et présentes, il n'en demeure pas moins qu'en pratique, leur potentiel dystopique peut être en partie contenu par les femmes et les hommes en leur sein.

C'est ce que soulignent de nombreux travaux en sociologie politique. Pour Michael Mann par exemple, la critique de Max Weber à l'encontre des bureaucraties exagère l'ampleur du pouvoir qu'elles peuvent imprimer sur la société : selon lui, puisque l'État doit procéder au recrutement massif de fonctionnaires pour garnir les rangs de bureaucraties toujours plus tentaculaires, le « pouvoir infrastructurel » de l'État sur la « société civile » se développe au prix d'une pénétration de ses propres structures administratives par cette même société civile, qui au travers de ces fonctionnaires toujours plus nombreux est en mesure d'influencer l'État (Mann 2012, 59). Dans une approche qui a le mérite d'éviter une opposition trop binaire entre État et « société civile », Timothy Mitchell évoque lui aussi les formes de résistance internes nourries par des « sujets politiques [...] formés au sein de la sphère organisationnelle dénommée État » (Mitchell 2018, 372).

De manière plus empirique, la sociologie de l'action publique a largement souligné le rôle joué par les « *street-level bureaucrats* » — c'est-à-dire les agents placés au contact direct des administrés — dans le travail d'interprétation et d'adaptation des règles aux réalités des publics et des terrains (Dubois 2013). Au sein de la discipline, un débat a cours depuis une vingtaine d'années pour élucider les effets de l'introduction des technologies informatiques vis-à-vis de ce travail d'interprétation (Snellen 2002 ; Buffat 2015). Si ces effets apparaissent ambivalents, il reste que, dans un certain nombre de contextes, la technologie rend d'ores et déjà quasiment impossible une telle herméneutique. Et quand bien même davantage d'études de terrain seraient nécessaires pour l'évaluer précisément, on peut s'attendre à ce que l'automatisation croissante de certaines tâches administratives en lien avec les dernières innovations technologiques rognent encore davantage sur les marges de manœuvre laissées aux « *street-level bureaucrats* ».

Ce pourrait d'ailleurs être là l'un des ressorts tacites du mouvement d'automatisation bureaucratique. Si, comme le suggère l'anthropologue David Graeber (2015), la bureaucratie est « faite, d'abord et avant tout, d'agressions contre ceux qui persistent à défendre d'autres schémas ou des interprétations différentes », il n'est guère surprenant qu'elle appréhende la subjectivité de ses agents comme un aléas dispensable, en abordant le fonctionnaire et ses dilemmes moraux comme un bug à corriger. Dans une bureaucratie automatisée, aucune désobéissance possible dans l'application de la règle inscrite dans le dispositif, plus aucun lanceur d'alerte dont la conscience pourra être à ce point heurtée par la violence bureaucratique qu'il ou elle se décidera à porter l'affaire à la connaissance du public. En évinçant l'élément humain dans l'application des règles rationnelles et impersonnelles, l'automatisation bureaucratique a le potentiel de faire advenir le gouvernement totalement déshumanisé que décrivait Hannah Arendt (2003) au tournant des années 1960 : « dans une bureaucratie pleinement développée, il ne reste plus personne avec qui l'on puisse discuter, à qui l'on puisse présenter des griefs ».

Cette analyse signale un autre angle mort d'une bureaucratie sans fonctionnaires : le fait d'accepter d'être administré par des machines ne conduit-il pas à rompre avec l'horizon politique de l'humanisme, en acceptant de nous concevoir nous-mêmes — personnes administrées — comme des machines, c'est-à-dire comme les *objets* d'un gouvernement plutôt que des *sujets* politiques ? Le droit libéral considère en effet que, même si les motivations et les états mentaux d'autrui ne peuvent pas toujours être sondés, ils sont en fait équivalents aux nôtres. Selon cette conception, autrui est réputé doué des mêmes facultés que nous, animé lui aussi par une volonté et des désirs. C'est ce qui fait de lui un *pair* devant jouir de droits et d'une dignité égale à la nôtre. Même si le fait d'être administré par des organisations bureaucratiques constitue bien une forme de dépossession et de violence, au moins est-elle en partie rendue plus tolérable (car plus « négociable ») par l'existence d'interlocuteurs humains (en espérant que ces personnes pourront user à bon escient d'une certaine marge d'interprétation).

Dès lors que cet « élément humain » disparaît, dès lors que ne subsiste plus que le fonctionnement froid et impénétrable d'un algorithme fondé sur des simplifications abstraites et une approche quantitative et probabiliste du réel (fût-il paramétré par un ingénieur), cette capacité à négocier avec un pair disparaît. Comme le notait Arendt, il devient dès lors impossible de faire valoir nos situations spécifiques, nos subjectivités et nos affects en comptant sur l'empathie d'autrui.

En édifiant des bureaucraties toujours plus automatisées, nous risquons donc de solder cette « anthropologie humaniste » au fondement du droit libéral, pour lui substituer une anthropologie guerrière et cybernétique au sein de laquelle, comme le souligne le philosophe des sciences Peter Galison, chacun est considéré comme une « boîte noire », avec « des entrées et des sorties et sans accès à la vie intérieure d'autrui » (Galison 1994 ; Bruno, Lissovsky & Ferraz Vidal 2018). Ce qui revient, en fin de compte, à accepter de nous considérer les uns les autres comme des machines.

La focale procédurale et le primat donné aux dispositifs socio-techniques dans l'évaluation des « risques » occulte aussi d'autres angles morts causés par la logique d'optimisation bureaucratique. Par exemple, l'une des justifications les plus courantes à l'informatisation des administrations tient à des objectifs comptables et budgétaires : en réalisant un saut qualitatif dans l'automatisation, l'IA permettrait de faire « passer à l'échelle » tel ou tel *process* bureaucratique en réalisant des économies d'échelle. Ainsi, dans un courrier à la CNIL, la région PACA défendait récemment l'expérimentation de la reconnaissance faciale aux abords des lycées en affirmant que ce projet constituait « une réponse au différentiel croissant constaté entre les exigences de sécurisation des entrées dans les établissements et les moyens humains disponibles dans les lycées, dans le cadre des plans successifs de réduction des effectifs dans la fonction publique » (Région Sud 2018). Intimement liée aux politiques d'austérité, l'automatisation poursuit ainsi le mouvement néo-libéral de sape du service public mais aussi de précarisation et de déqualification d'une partie de la fonction publique, victime

d'une atomisation croissante et du démantèlement de ses capacités d'action collective.

Parmi les autres angles morts fréquemment éludés par la focale procédurale, on pourrait encore évoquer le coût écologique engendré par le processus d'automatisation (l'un des arguments opposés par les abonnés Enedis à l'automatisation des relevés de leur consommation électrique via les compteurs connectés), la privatisation de l'expertise et l'affaiblissement des compétences des agents publics, dès lors que les algorithmes sont le plus souvent conçus par des prestataires externes (ce dont ont pu se plaindre des syndicats policiers opposés à des partenariats avec des entreprises spécialisées dans des technologies de surveillance) (SDPM 2018), l'incapacité fréquemment constatée des grands chantiers de dématérialisation à atteindre l'objectif de « simplification » et leurs effets bien réels sur l'aggravation des inégalités (Deville 2018 ; Vallipuram 2019 ; Charrel & Chaffin 2021 ; Brygo 2019), ou encore la légitimité des revendications de celles et ceux qui refusent de répondre aux multiples injonctions technologiques et souhaitent continuer à bénéficier des services publics au travers de guichets physiques, peuplés d'humains en chair et en os (D'Allens & Pitton 2020).

Si l'automatisation bureaucratique aggrave les tendances totalitaires de la domination bureaucratique, et si la multiplication de procédures pour en contenir les effets délétères a fait la preuve de sa trop grande inefficacité, il est peut-être temps d'en tirer les conséquences. Sans forcément renoncer à dépasser l'antagonisme entre bureaucratie et démocratie (Bourgault 2017), il s'agirait alors de nous en tenir à un principe de précaution en joignant nos voix à celles et ceux qui, en différents endroits du monde social, disent haut et fort leur refus d'un « État digital » et du projet technocratique dont il procède.

## Références

- Algan, Yann & Cazenave, Thomas, 2016, *L'État en mode start-up*, Paris, Eyrolles
- Ananny, Mike & Crawford, Kate, 2018, « Seeing without Knowing: Limitations of the Transparency Ideal and Its Application to Algorithmic Accountability », *New Media & Society*, 20(3), p. 973-989
- Arcep, 2021, *Baromètre du numérique*
- Arendt, Hannah, 2003, *Du mensonge à la violence*, Paris, Presses Pocket
- Bertholet, Clément & Létourneau, Laura, 2017, *Ubérisons l'État! Avant que d'autres ne s'en chargent*, Malakoff, Armand Colin
- Bourgault, Sophie, 2017, « Prolegomena to a Caring Bureaucracy », *The European Journal of Women's Studies*, 24(3), p. 202-17
- Bruno, Fernanda, Lisovsky, Maurício & Ferraz Vidal, Icaro, 2018, « Abstraction, expropriation, anticipation: Note généalogique sur les visions machiniques de la gestualité », *Réseaux*, n° 211(5), p. 105-35.

- Brygo, Julien, 2019, « Peut-on encore vivre sans Internet ? », *Le Monde diplomatique*, août 2019
- Buffat, Aurélien, 2015, « Street-Level Bureaucracy and e-Government ». *Public Management Review*, 17(1), p. 149-61
- Charrel, Marie & Chaffin, Zeliha, 2021, « Illectronisme : les laissés-pour-compte du tout-numérique ». *Le Monde*, 7 septembre 2021
- D'Allens, Gaspard & Pitton, Alain, 2020, « Des humains plutôt que des machines : usagers et cheminots contestent la numérisation des gares », *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, 3 février 2020
- Deville, Clara, 2018, « Les chemins du droit : Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, 7(3), p. 83-112
- Dubois, Vincent, 2013, « Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France » in Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (éd.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 169-77
- Galison, Peter, 1994, « The Ontology of the Enemy: Norbert Wiener and the Cybernetic Vision ». *Critical Inquiry*, 21(1), p. 228-66
- Gouvernement français, 2018, *Action Publique 2022: Notre stratégie pour la transformation de l'action publique*, Paris, Gouvernement français.
- Graeber, David, 2015, *Bureaucratie: L'utopie des règles*, Paris, Les Liens qui libèrent
- Mann, Michael, 2012, *The Sources of Social Power: Volume 2, The Rise of Classes and Nation-States, 1760-191*, Cambridge University Press
- Mitchell, Timothy, 2018, « Les limites de l'État : Au-delà des approches étatistes et de leurs critiques » in Bruno Karsenti & Dominique Linhardt (éd.), *État et société politique: Approches sociologiques et philosophiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 372.
- Pezziardi, Pierre & Verdier, Henri, 2017, *Des startups d'État à l'État plateforme*, CreateSpace Independent Publishing Platform
- Région Sud, 2018, Courrier envoyé à la CNIL, 7 mars 2018.
- Snellen, Ignace, 2002, « Electronic Governance: Implications for Citizens, Politicians and Public Servants », *International Review of Administrative Sciences*, 68(2), p. 183-98
- SDPM 2018, « Réaction du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux à l'interdiction par la CNIL de l'application Reporty à Nice », mars 2018, <http://www.sdpm.net/2018/03/reaction-du-sdpm-a-l-interdiction-par-la-cnil-de-l-application-reporty-a-nice.html>
- Vallipuram, Taoufik, 2019, « Non, il ne faut pas combattre la fracture numérique ». *Libération*. 29 décembre 2019

## Dictature de la commodité

La dictature de la commodité renvoie à la propension des gens à se satisfaire de dispositifs techniques perçus comme plus « commodes », pratiques, économiques ou disposant d'interfaces jugées plus *user-friendly*, quitte à s'accommoder d'atteintes systémiques à leurs droits, d'abus en tous genres de la part des fournisseurs, et plus généralement de fortes externalités négatives. Par extension, cette notion renvoie à l'attrait qu'exercent souvent les solutions à forte composante informatique – et le plus souvent « sans contact » – sur les alternatives traditionnelles : recourir à Amazon pourra paraître plus pratique et rapide que d'aller passer commande auprès de son libraire de quartier ou autre commerce de proximité ; la reconnaissance faciale sera jugée plus sûre, plus commode, voire plus hygiénique que le contrôle d'une carte d'identité ou d'une carte d'adhésion pour accéder à tel lieu ou tel service ; solliciter Google Maps ou même Open Street Map pour s'orienter en ville paraîtra plus « efficace » que d'avoir à emporter une carte avec soi ou à demander son chemin à un passant, etc.

Des théoriciens et défenseurs des logiciels libres comme Philippe Aigrain ou Eben Moglen ont eu recours à cette expression à partir du début des années 2010 pour expliquer, en lien avec l'effet de réseau, le formidable pouvoir d'attraction des grandes plateformes Web oligopolistiques en comparaison d'alternatives éthiques, fondées sur des logiciels libres et des architectures distribuées garantissant un plus grand contrôle des usagers sur leurs données. Cet attrait n'a pas simplement eu des effets sur le grand public, mais a aussi touché de nombreux groupes militants qui, dans les années 1990, avaient pourtant œuvré à construire leurs autonomies médiatique et communicationnelle en travaillant main dans la main avec des collectifs hackers. À partir des années 2000, l'émergence du « web 2.0 » et des services « cloud » ont en effet contribué à rompre ces alliances : nombre d'organes militants choisissent alors d'aller « là où sont les gens », c'est-à-dire sur ces plateformes en apparence « gratuites » où les marchands d'attention ont réussi à les agréger. Les militants sont aussi séduits par des interfaces accessibles demandant un faible niveau de compétence technique, et des systèmes qui leur évitent de s'enquérir des capacités de stockage ou de la plupart des enjeux liés à la sécurité informatique – autant d'aspects directement pris en charge par le gestionnaire privé de la plateforme.

Hélas, ces avantages perçus se paient d'une soumission aux modèles toxiques induits par le capitalisme de surveillance, qu'il s'agisse par exemple de l'exploitation des données personnelles ou des politiques de censure exercées par ces plateformes. Les chercheurs Mathias Klang et Nora Madison parlent à cet égard d'une forme de « domestication » de l'engagement politique sur Internet.

La dictature de la commodité renvoie ainsi aux coûts politiques engendrés par des comportements individuels et à la manière dont, en l'absence de moyens d'action collective permettant de les résorber significativement, chacun de nos petits renoncements participe à la construction d'un macro-système technique aux potentialités totalitaires.



## Références

Aigrain Philippe, « Le quatrième âge de l'informatique sociale », dans *Centre Internet et Société*, Paris, 2019 (en ligne : <https://cis.cnrs.fr/le-quatrieme-age-de-linformatique-sociale/>).

Moglen Eben et Mishi Choudhary, « Convenience vs freedom: Facebook-Cambridge Analytica debacle shows how social media companies imperil democracy », sur *Times of India Blog*, 23 mars 2018 (en ligne : <https://timesofindia.indiatimes.com/blogs/toi-edit-page/convenience-vs-freedom-facebook-cambridge-analytica-debacle-shows-how-social-media-companies-imperil-democracy/> )

Klang Mathias et Nora Madison, « The domestication of online activism », *First Monday*, vol. 21, n° 6, 10 juin 2016

## Interopérabilité

Dans le contexte des technologies informatiques, l'interopérabilité désigne la capacité de systèmes distincts à s'échanger des données grâce à des protocoles communs. La notion connaît un regain d'intérêt depuis quelques années, puisqu'elle est au cœur du design de nombreux réseaux sociaux décentralisés fondés sur des logiciels libres qui se sont constitués en « fédivers » (un néologisme issu de la contraction des mots « fédération » et « univers »). Ainsi, grâce au protocole appelé ActivityPub, l'ensemble des serveurs hébergeant des instances de tels logiciels – par exemple des applications de micro-blogging comme Mastodon ou Pleroma, conçus comme des alternatives à twitter – deviennent *interopérables*, permettant ainsi à l'ensemble des utilisateurs de ces services de communiquer les uns avec les autres, et ce quel que soit le serveur qui les héberge (chacun de ces serveurs pouvant avoir des conditions d'utilisation distinctes, par exemple s'agissant des politiques de modération).

L'interopérabilité constitue aussi une manière de « casser » les « effets de réseaux » qui sont au fondement du monopole des grandes plateformes Web, et en particulier des réseaux sociaux comme Facebook, YouTube ou Twitter. Certains acteurs proposent ainsi de créer de nouvelles obligations juridiques imposant à ces grands acteurs de se rendre interopérables avec d'autres services similaires. Ainsi, si une personne utilisant Facebook souhaite résilier son compte – par exemple pour éviter que Facebook n'exploite ses données personnelles, ou pour s'émanciper des politiques de censure mises en œuvre par l'entreprise – elle pourra « exporter » ses données chez un prestataire alternatif offrant des fonctionnalités équivalentes. La garantie d'une interopérabilité technique permettra ensuite à cette personne de continuer à communiquer avec ses contacts restés sur Facebook, sapant ainsi les effets de réseau qui dissuadent nombre d'entre nous de nous émanciper des grands plateformes toxiques.

## Référence

Palfrey, John., & Gasser, Urs., 2012), *Interop: The Promise and Perils of Highly Interconnected Systems*, Basic Books.

## Reféodalisation d'Internet

Dans son « archéologie de l'espace public » publiée en 1962, le philosophe Jürgen Habermas décrivait l'émergence, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles pratiques politiques dans différents espaces sociaux – clubs, salons, journaux – dédiées à l'usage public de la raison et à la critique du pouvoir, pratiques qui étaient parties prenantes d'un processus de démocratisation. Cependant, à partir du second XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de la publicité, l'industrialisation, la massification de médias désormais adossés à de grands groupes privés, puis plus tard l'exercice d'un monopole d'État sur les nouveaux moyens de télécommunication allaient conduire à saper les conditions même d'un espace de critique autonome et pluriel. De nouveau soumis aux intérêts privés et au contrôle politique de l'État, l'espace public se trouvait, d'après Habermas, *reféodalisé*.

Cette analyse peut être transposée à Internet. Alors qu'il était présenté dans les années 1990 comme le vecteur d'un renouveau démocratique de l'espace public médiatique, et comme une technologie propice à la multiplication d'espaces publics alternatifs libérés de la tutelle des médias de masse, Internet aura à son tour connu une forme de reféodalisation, au gré des mutations de son économie politique et des stratégies de pouvoir des États. L'émergence, à partir du début des années 2000, d'un capitalisme de surveillance fondé sur la publicité ciblée, la mise au point d'algorithmes conçus pour maximiser les émotions négatives et le temps passé sur les écrans, de même que les alliances toujours plus poussées entre les États et les grandes plateformes pour surveiller et réguler les communications auront à leur tour marqué un retour en force de logiques propagandistes et manipulatoires, obérant les potentialités critiques et démocratiques d'Internet.

### Références

Habermas, Jürgen, 1993, *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot.

Tréguer, Félix, 2019, *L'utopie déchuée : Une contre-histoire d'Internet, XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Fayard.

## Technopolice

Le terme de *technopolice* a aujourd'hui trois types d'emplois, dont les uns font l'objet d'un affichage officiel, tandis que les autres ont pour visée de dénoncer les dangers et les angles morts des programmes gouvernementaux :

1° Néologisme formé pour désigner les applications policières des dernières innovations technologiques et les formes de pouvoir qu'elles induisent.

2° Nom de la campagne de recherche-action lancée en septembre 2019 par La Quadrature du Net pour documenter les déploiements de nouvelles technologies de surveillance policière dans l'espace public urbain français, le plus souvent justifiés par l'horizon de la « ville intelligente » (*smart city*). Dans ce contexte, le

terme de « technopolice » joue sur l'étymologie du mot « police » pour évoquer la *polis*, soit la cité, et dénoncer par là l'inféodation des villes aux logiques technocratiques et policières.

3° Nom des « journées technico-opérationnelles » organisées depuis plusieurs années sous l'égide du ministère de l'Intérieur et réunissant hauts fonctionnaires, officiers des forces de sécurité, industriels, chercheurs, ainsi que quelques membres d'autorités dites « de contrôle », ou de représentants de la société dite « civile ». L'édition de septembre 2019 de ces journées portait par exemple sur « l'acceptabilité sociale de la reconnaissance faciale ».

### **Références**

Richard, Claire, 2021, *Technopolice : défaire le rêve sécuritaire de la safe city*, 369 éditions.

Lerouge, Guy, 2021, « Tout le monde déteste la technopolice », dans *Défaire la police*, Paris, Divergences.

Lecoquierre, Marion, & Tréguer, Félix, 2021, « Villes sous contrôle et technologisation du maintien de l'ordre », *Carnets de géographes*, n° 15.